

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 68 (1917)  
**Heft:** 5-6

**Rubrik:** Divers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

montrer l'importance de son côté économique. S'autorisant des déclarations précédentes de M. Decoppet, le président de la réunion demande à MM. Weber et Enderlin s'ils ne consentiraient pas à retirer leurs propositions, ce à quoi ils acquiescent.

La discussion étant close, M. Enderlin, au nom du Comité permanent, donne lecture du projet suivant de résolution qui est soumis à l'assemblée :

„Empêchée par la mobilisation de 1914 de se réunir en assemblée ordinaire pour discuter la question, qui était à son ordre du jour, de la fourniture de graines forestières par la Confédération, la Société des forestiers suisses, réunie en assemblée extraordinaire le 27 août 1916 à Zurich, après avoir entendu un rapport de M. le professeur Engler sur la question, et après discussion de ses conclusions, décide ce qui suit :

„La Société des forestiers suisses admet les développements présentés par le rapporteur et adopte ses propositions. Les sylviculteurs suisses considèrent qu'il est très urgent de prendre les mesures nécessaires pour la fourniture de graines forestières soigneusement séchées, à pourcent de germination élevé et d'origine connue. Ils estiment que seul un établissement fédéral est à même de satisfaire de façon permanente à ces conditions. L'assemblée a pris connaissance avec plaisir du vœu émis à ce sujet par la Commission de gestion des Chambres fédérales.

„Le Comité permanent est chargé de donner connaissance au haut Conseil fédéral des délibérations de l'assemblée extraordinaire de ce jour. Il le priera de prendre aussi rapidement que possible les mesures voulues pour fournir des semences forestières de provenance connue, en tenant compte des développements du rapporteur et de la décision de l'assemblée.

„Le rapport est à publier dans les deux organes de la Société; il en sera expédié des tirages à part aux membres du Conseil fédéral et des Chambres fédérales.“

Cette proposition du Comité permanent fut admise à l'unanimité par l'assemblée.

A 1<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h., cette belle séance prit fin, après que M. le Conseiller d'Etat *Nägeli* eut exprimé ses meilleurs vœux pour la réussite de l'entreprise si consciencieusement étudiée.

Le secrétaire : *Dr H. Knuchel.*

## DIVERS.

### Un beau spécimen du tamarix de France.

Le tamarix de France (*Tamarix gallica L.*) est un végétal originaire du littoral de la Méditerranée. En France, il ne dépasse guère les dimensions d'un arbrisseau; il est de végétation rapide. En Algérie,

où il est abondant, il devient en vingt ans un arbre de 10 m de hauteur sur 1 mètre et même deux mètres de circonférence. A cet âge, il entre en retour et se pourrit rapidement.

Le tamarix a des branches flexibles et grêles, le feuillage imbriqué, à l'aspect de cyprès; ses fleurs sont roses, petites, très nombreuses et disposées en longs épis. Il est assez répandu dans nos jardins mais, généralement, on le taille et le rabat chaque année.

L'un des plus beaux spécimens connus en Suisse a été planté, il y a 60 ans, par M. J. Coaz, dans un jardin de Coire. Il y a si bien prospéré qu'il a atteint 10 mètres de hauteur et 1.3 m de circonférence à 1 mètre au-dessus du sol. Comme il menaçait de tomber sur la maison d'habitation voisine, il fallut l'écimer à 3.80 m au-dessus du sol. A cette hauteur, son fût mesurait encore 77 cm de circonférence.

Une rondelle de l'intéressant végétal se trouve au musée de l'Ecole forestière à Zurich. Nous la devons à l'amabilité de M. le Dr J. Coaz, inspecteur forestier fédéral en retraite, à Coire. H. B.

---

### Une appréciation sur les forestiers suisses et l'importance de la forêt.

Nous lisons à ce sujet, dans un journal paraissant à Thoune, le „Geschäftsblatt“, des choses si justes et si aimables sur l'activité des forestiers suisses que nous ne résistons pas au plaisir de les reproduire ici in extenso. Nous le faisons aussi pour avoir l'occasion de relever que, depuis un certain temps, quelques journaux quotidiens font un effort louable pour renseigner leurs lecteurs sur l'importance actuelle de la forêt et pour leur montrer qu'il est nécessaire de la gérer intelligemment. Nous saluons avec plaisir cette nouvelle tendance car, en ces matières, l'ignorance et l'indifférence n'ont régné que trop longtemps parmi nos populations. Mais l'activité et le bon vouloir des rédacteurs de nos quotidiens, même les mieux disposés, ne sauraient suffire. Il faut nécessairement que les forestiers eux-mêmes collaborent activement à cette œuvre de vulgarisation et de propagande. Qu'ils veuillent bien y songer. A vrai dire, les loisirs font généralement défaut aux praticiens pour écrire dans les journaux. Et nous savons fort bien que ces loisirs sont devenus plus rares encore depuis que nombre d'agents doivent participer à de longues périodes de service militaire. Néanmoins, cette partie de leur tâche est si importante qu'ils ne voudront pas s'y soustraire. Ils sauront trouver le moyen de résoudre la difficulté. En tout état de cause, ils peuvent compter, nous en avons la persuasion, sur l'empressement des rédactions à accueillir leurs communications et sur la reconnaissance de beaucoup de lecteurs.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Un de nos collègues, M. W. Ammon, inspecteur forestier à Thoune, nous donne à cet égard, depuis longtemps, un excellent exemple. Il vient de publier dans le „Bund“, journal politique très répandu, un long article, fort bien conçu

Ceci dit, nous donnons la parole au rédacteur du „Geschäftsblatt“, que nous remercions vivement pour l'aimable intention qui lui a dicté son article.

„A l'inverse des politiciens, les gardiens de nos forêts sont pour la plupart des gens tranquilles, qui ne connaissent que leur vocation et qui souvent ne vivent que pour la forêt. Et cependant ils accomplissent pour le bien du pays un travail dont l'importance est inestimable.

L'économie forestière suisse s'est puissamment développée pendant les dernières décades. Nous le devons à une sage législation forestière, au laborieux travail d'agents forestiers qui reçoivent une instruction scientifique à l'Ecole polytechnique de Zurich et aux gardes forestiers que ceux-ci ont instruits. On a mis fin aux coupes dévastatrices, en particulier aux coupes rases; nos forêts sont maintenant aménagées suivant des plans bien étudiés. On veille à ce que les coupes soient immédiatement reboisées. De nombreux torrents ont été éteints grâce au boisement de leur bassin d'alimentation; de même, on a arrêté les emportements de quelques rivières torrentielles. Le capital consacré à ces travaux rapporte un double intérêt, d'abord en protégeant de nombreuses contrées contre l'inondation; enfin, par le rendement financier de ces reboisements.

Survint la guerre. Et voilà que l'état de développement avancé de notre sylviculture s'est avéré un facteur important de l'amélioration de notre situation économique. Grâce aux soins intelligents qui leur avaient été prodigués, pendant plusieurs décades, nos forêts se sont révélées comme une caisse d'épargne bien remplie. Ainsi il se trouve heureusement qu'en ces jours de nécessité, elles peuvent, sans inconvénients sérieux, nous donner plus qu'en temps ordinaire.

Le prix du bois a augmenté, pendant la guerre, dans des conditions invraisemblables. Nous avons pu fournir à quelques-uns des belligérants de grandes quantités de la précieuse matière ligneuse. Nous avons reçu en échange des matières alimentaires et des produits industriels indispensables. Si bien que, comme une partie de notre agriculture, notre économie forestière a contribué à sauver notre pays dans une situation difficile. Notre armée à elle seule n'aurait pu y suffire.

De nombreuses villes et communes, aux prises avec les difficultés résultant de l'augmentation de dépenses que cause la guerre, n'ont pu en supporter le poids que grâce à l'élévation du rendement de forêts auxquelles elles consacraient leurs soins depuis longtemps.

---

et très courageux, sur quelques points parmi les plus actuels de la question forestière (*augmentation dans la production de nos forêts*). Cet article ne restera pas inaperçu. Nous savons qu'il a intéressé vivement beaucoup de gens pour qui, jusqu'ici, le problème forestier était le cadet de leurs soucis. C'est tout un programme des travaux que réclame la situation actuelle. M. Ammon estime avec infiniment de raison que si les forestiers veulent arriver rapidement à une solution complète des problèmes posés, ils ont l'obligation de renseigner d'abord nos populations et de leur exposer la situation. Notons qu'il estime le moment venu où une révision de notre loi forestière fédérale s'impose.

Aussi bien, venons nous aujourd'hui exprimer enfin notre reconnaissance à tous ceux, connus et inconnus, qui ont contribué ou qui contribuent encore à l'avancement de notre sylviculture. A eux tous, merci pour leur travail fécond accompli dans l'intérêt de la patrie! Il ne manquait pas de voix, avant la guerre actuelle, pour clamer contre la sévérité de messieurs les forestiers. Elles ont, dès lors, su se taire et reconnaître combien grande a été pour le pays l'utilité de nos peuplements forestiers bien pourvus de bois.

Les chiffres ont leur éloquence. Nous indiquons ci-dessous les prix moyens des trois dernières années, obtenus en vente publique, dans les forêts de la *commune de Thoune*.

	<i>Prix en forêt.</i>			
	Hiver 1914/15	1915/16	1916/17	
	fr.	fr.	1 <sup>re</sup> qualité fr.	2 <sup>e</sup> qualité fr.
<i>Sciages.</i>				
Epicéa et sapin, par m <sup>3</sup>	30	34	53	48
Pin sylvestre, " "	40	40	—	—
Hêtre " "	35	32	62	54
Chêne " "	34	36	80	—
<i>Charpentes.</i>				
Epicéa et sapin, " "	22	25	45	40
<i>Bois de feu.</i>				
Hêtre; quartiers, par stère	19	22	28	
" rondins, " "	16	17	25	
Sapins; quartiers, " "	13	14	20	
" rondins, " "	11	12	18	
<i>Bois de râperie.</i>				
Sapins, rondins, par stère	—	—	19	

Ces chiffres montrent que, durant cette triste période de guerre, la valeur de nos forêts a augmenté de plus de la moitié. Et l'on peut admettre que les hauts prix du bois se maintiendront encore longtemps après la guerre.

Notre petit pays a dû, pour pouvoir résister à l'orage déchaîné autour de lui, se charger d'une énorme dette de mobilisation. Mais nos foyers restés inviolés et nos forêts, dont la valeur a augmenté de très nombreux millions, nous sont une ample compensation. Elle nous permet de regarder sans crainte vers l'avenir, d'un cœur plus joyeux que la plupart des autres peuples de l'Europe.

Ce sentiment, c'est en bonne partie à l'état prospère de notre économie forestière qu'il faut en faire remonter la source."

## CONFÉDÉRATION.

**Ecole forestière.** Suivant une communication parue à la „Nouvelle Gazette de Zurich“, le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. *Th. Felber* comme pro-